

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CROSSAC

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 17

Représentés : 3

Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Chantal HALGAND, Mme Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Sébastien DOUAUD, ayant donné pouvoir à Olivier FONTENEAU, Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD, Christian GUIHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Anne PIED,

Secrétaire de séance : Jean-Michel TALBOURDET

**Délibération n°2025-07-001
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 21 MAI 2025**

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à l'ensemble des Conseillers et est soumis au vote.

Aucune remarque n'étant formulée,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

➤ **Valide le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025.**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Michel TALBOURDET**



Affiché le 03/07/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 17
Représentés : 3
Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Chantal HALGAND, Mme Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Sébastien DOUAUD, ayant donné pouvoir à Olivier FONTENEAU, Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD, Christian GUIHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Anne PIED,

Secrétaire de séance : Jean-Michel TALBOURDET

Délibération n°2025-07-002
ACCORD LOCAL DE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'article L.5211-6-1 du CGCT détermine le nombre et la répartition des conseillers communautaires dans les assemblées en fonction de la démographie du groupement. L'article fixe également les conditions dans lesquelles il est possible de déroger à la répartition de droit commun. Il permet notamment d'augmenter le nombre de conseillers dans la limite de 25% de l'effectif prévu. Pour la CCPPSG il est ainsi possible de porter à 42 le nombre d'élus, ce qui reviendrait à maintenir le nombre actuel. Pour la distribution des postes à pourvoir il faut observer une répartition proportionnelle en fonction de la population des communes regroupées et par laquelle aucune commune ne peut détenir plus de la moitié des sièges et chaque commune doit disposer au moins d'un siège.

La conclusion d'un accord local doit être approuvée par délibération des communes du groupement avant le 31 août 2025, pour s'appliquer à partir des prochaines élections communales et intercommunales en 2026. L'accord doit recueillir une majorité favorable des 2/3 des communes représentant 50% des habitants, ou 50% des communes représentant les 2/3 des habitants. En outre cette majorité doit recevoir l'avis favorable de Pont-Château qui compte plus de 25% des habitants. Le nombre d'habitants correspond aux populations municipales publiées au 1er janvier 2025.

A défaut d'accord local constaté avant la date susmentionnée, le préfet arrête la composition conformément à la règle de droit commun.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer le nombre de siège de conseillers communautaires à 42, répartis de la manière suivante :

Communes	Pop Municipale 2025	Accord Local
Pontchâteau	11 249	11
Missillac	5 619	6
Saint Gildas des Bois	3 790	5
Guenrouët	3 577	4
Sainte Anne sur Brivet	3 014	4
Crossac	2 985	4
Drefféac	2 288	3
Sainte Reine de Bretagne	2 447	3
Sévérac	1 693	2
CCPPSG	36 662	42

VU l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

VU le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations

VU l'avis du bureau communautaire en date du 17 juin 2025.

CONSIDERANT la composition actuelle du Conseil Communautaire issue de l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019

CONSIDERANT la possibilité de conclure un accord local.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- Adopte le principe de conclure un accord local conformément aux dispositions de l'article L.5211-6-1 du CGCT.
- Fixe le nombre de postes de Conseillers Communautaires du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas de Bois à 42 membres,
- Arrête la répartition suivante entre les communes :

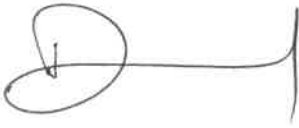
Communes	Pop Municipale 2025	Accord Local
Pontchâteau	11 249	11
Missillac	5 619	6
Saint Gildas des Bois	3 790	5
Guenrouët	3 577	4
Sainte Anne sur Brivet	3 014	4
Crossac	2 985	4
Drefféac	2 288	3
Sainte Reine de Bretagne	2 447	3
Sévérac	1 693	2
CCPPSG	36 662	42

Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance,
Jean-Michel TALBOURDET**



Affiché le 03/07/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CROSSAC

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 17

Représentés : 3

Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Chantal HALGAND, Mme Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Sébastien DOUAUD, ayant donné pouvoir à Olivier FONTENEAU, Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD, Christian GUIHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Anne PIED,

Secrétaire de séance : Jean-Michel TALBOURDET

**Délibération n°2025-07-003
VALIDATION DU DEVIS LANDAIS
POUR L'AMENAGEMENT DU VILLAGE DE LA MONDRAIS**

VU les travaux d'aménagement de sécurité prévus dans le village de la Mondrais,

VU les 4 offres reçues :

DQE	EIFFAGE	LANDAIS	LEMEE TP	TPGR
Préparation	5 369,00	1 716,00	2 535,35	6 000,00
Bordures	4 788,00	3 232,80	4 236,48	3 600,00
Voirie	13 127,00	12 298,00	14 629,00	13 600,00
Signalisation	4 526,10	5 573,00	5 591,20	4 880,00
TOTAL HT	27 810,10	22 819,80	26 992,03	28 080,00
TOTAL TTC	33 372,12	27 383,76	32 390,44	33 696,00

VU la proposition de la commission TRAVAUX de retenir l'offre de l'entreprise LANDAIS pour un montant de 22 818,80€ HT soit 27 383,76€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- Valide l'offre de l'entreprise LANDAIS pour un montant de 22 818,80€ HT
- Autorise le Maire à signer le devis

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Michel TALBOURDET**



Affiché le 03/07/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 20 Présents : 17 Représentés : 3 Votants : 20</p>



L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Chantal HALGAND, Mme Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Sébastien DOUAUD, ayant donné pouvoir à Olivier FONTENEAU, Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD, Christian GUIHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Anne PIED,

Secrétaire de séance : Jean-Michel TALBOURDET

<p>Délibération n°2025-07-004 ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE A LA SOCIÉTÉ CONVIVIO</p>

VU la première consultation infructueuse en date 10 juin 2025 pour la fourniture de repas en liaison chaude

VU la seconde consultation du 10 juin au 30 juin 2025 pour la fourniture de repas en liaison froide avec mise à disposition de matériels

VU les 4 société ayant répondu :

Grille d'analyse des offres RESTAURATION SCOLAIRE

Critère de notation	Pondération	Note				
		ANSAMBLE	CONVIVIO	OCEANE	RESTORIA Base	RESTORIA Variante
CANDIDATS						
Prix	40%	33,85	39,18	40,00	31,34	30,21
Qualité des produits	35%	26	33	18,5	34	34
Mesures en faveur du développement durable	15%	9	14	9	13,5	13,5
Prestation	10%	8	9,5	6	9	9
TOTAL	100%	76,85	95,68	73,50	87,84	86,71
CLASSEMENT		4	1	5	2	3

VU la proposition de la Commission ENFANCE de retenir l'offre mieux-disante de la société CONVIVIO

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- Valide l'offre de la société CONVIVIO pour un montant global estimé de 168 498,50 € HT
- Autorise le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance,
Jean-Michel TALBOURDET**



Affiché le 03/07/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CROSSAC

Nombre de conseillers :

En exercice : 20
Présents : 17
Représentés : 3
Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Chantal HALGAND, Mme Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Sébastien DOUAUD, ayant donné pouvoir à Olivier FONTENEAU, Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD, Christian GUIHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Anne PIED,

Secrétaire de séance : Jean-Michel TALBOURDET

**Délibération n°2025-07-005
DETERMINATION DU FORFAIT COMMUNAL DE L'ECOLE PUBLIQUE**

Vu le montant total des dépenses de fonctionnement de l'école publique,
Vu le nombre moyen d'élèves de l'école publique sur l'année 2024,


Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Valide le coût moyen d'un élève de l'école publique pour l'année 2024 à :**
 - 1 735 euros pour les maternelles
 - 277 euros pour les élémentaires
- **Fixe la participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée pour l'année 2025 par élève habitant la commune à :**
 - 1 735 euros pour les maternelles
 - 277 euros pour les élémentaires

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Michel TALBOURDET**






**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CROSSAC

Nombre de conseillers :

En exercice : 20
Présents : 17
Représentés : 3
Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Chantal HALGAND, Mme Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Sébastien DOUAUD, ayant donné pouvoir à Olivier FONTENEAU, Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD, Christian GUIHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Anne PIED,

Secrétaire de séance : Jean-Michel TALBOURDET

**Délibération n°2025-07-006
CONVENTION FONDS CHALEUR TE 44 - ADEME**

VU le contrat de Développement des Energies renouvelables Thermiques d'une durée de 3 ans signé entre TE44 et l'ADEME qui mandate TE44 pour l'instruction et le versement des subventions octroyées dans le cadre du Fonds Chaleur.

VU les travaux réalisés par la commune pour un montant total de 39 292.80 € TTC pour les opérations suivantes :

Opérations	Dépenses TTC	Subvention attendue
Test de réponse thermique	26 763,60	18 734,52
AMO Salle des Sports	7 800,00	5 460,00
AMO Financement	4 729,20	3 310,44
TOTAL	39 292,80	27 504,96

La présente convention a pour objet de définir les caractéristiques de l'opération, de fixer le montant et les conditions d'attribution de l'aide accordée pour un montant de 27 504.96 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Valide les termes de la convention**
- **Autorise le Maire à la signer ainsi que toutes pièces afférentes**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Michel TALBOURDET**



Affiché le 03/07/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CROSSAC

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 17
Représentés : 3
Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Chantal HALGAND, Mme Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Sébastien DOUAUD, ayant donné pouvoir à Olivier FONTENEAU, Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD, Christian GUIHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Anne PIED,

Secrétaire de séance : Jean-Michel TALBOURDET

**Délibération n°2025-07-007
Convention de mise à disposition à l'Association MR Padel
de la Halle Sportive et du court de tennis extérieur**

VU l'article L2144-3 du CGCT,

VU les articles L2125-1 et suivants du CG3P,

CONSIDERANT que la commune de Crossac est propriétaire d'installations sportives qu'elle peut mettre à disposition d'organismes sportifs dans le cadre de la politique de soutien et de développement aux activités physiques et sportives,

VU la demande de l'association MR PADEL d'utiliser les installations communales pour mettre en place une activité Padel sur la commune,

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'utilisation par le club de l'ensemble immobilier destiné à la pratique du PADEL, ainsi que les droits et obligations de chacune des deux parties.

La convention est conclue pour une durée de 7 ans à compter de sa signature.

Les équipements, situés Rue du Stade sur la parcelle cadastrée AB n°718 appartenant au domaine public communal sont constitués par :

- Un court de tennis couvert / Un court de tennis extérieur / Un bâtiment de 45 m² composé d'une salle de convivialité avec rangement et sanitaire / Un sanitaire extérieur

Les équipements sont mis à disposition moyennant une redevance mensuelle fixée à :

- 300 € charges comprises pour les 12 premiers mois d'exercice à compter du lancement de l'activité
- 1 000 € hors charges pour la deuxième année
- 1 500 € hors charges à partir de la troisième année

A compter de la quatrième année, ce montant sera révisé annuellement selon l'indice INSEE du coût de la construction.

A partir de la 2^{ème} année, les charges sont appelées mensuellement en même temps que le loyer à hauteur de 250 € avec régularisation annuelle en mai/juin n+1 selon les dépenses effectivement réalisées par la collectivité et réestimées chaque année.


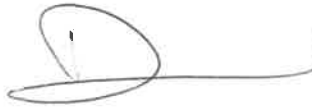
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ :

- **Autorise la mise à disposition des équipements selon les termes de la convention**
- **Mandate le Maire pour signer la convention avec l'association MR PADEL**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Michel TALBOURDET**



Affiché le 03/07/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CROSSAC

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 17

Représentés : 3

Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Chantal HALGAND, Mme Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Sébastien DOUAUD, ayant donné pouvoir à Olivier FONTENEAU, Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD, Christian GUIHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Anne PIED,

Secrétaire de séance : Jean-Michel TALBOURDET

**Délibération n°2025-07-008
MUTUELLE SANTE - PARTICIPATION DE LA COMMUNE
A LA CONVENTION DE PATICIPATION DU CENTRE DE GESTION**

VU le Code de la Fonction Publique

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

VU le projet de convention de participation du Centre de Gestion portant sur le risque Santé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Souhaite participer à la consultation lancée par le CDG44 relative à la mise en œuvre d'une convention de participation 2027-2032 sur le risque SANTÉ**
- **Autorise le Maire à mandater le CDG44 dans le cadre de cette consultation**
- **Précise que cet accord ne vaut pas engagement et que la commune reste libre de ne pas souscrire au contrat qui sera proposé dans ce cadre**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Michel TALBOURDET**



Affiché le 03/07/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :

En exercice : 20
Présents : 17
Représentés : 3
Votants : 20



L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Aurélia DI BLASI, Chantal HALGAND, Mme Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Sylvain JOALLAND, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés : Sébastien DOUAUD, ayant donné pouvoir à Olivier FONTENEAU, Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD, Christian GUIHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Anne PIED,

Secrétaire de séance : Jean-Michel TALBOURDET

**Délibération n°2025-07-009
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

VU la fermeture d'une classe maternelle à la rentrée de septembre 2025
VU les besoins du service ENFANCE

Il est proposé la modification suivante au tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- Changement de filière et modification du temps de travail de 2 ATSEM
 - o 2 postes d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe à 27h/semaine vers 2 postes d'Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à 22,5h/semaine
- Création des postes contractuels suivants à compter du 1^{er} septembre 2025

<u>Du 1er septembre 2025 au 31 aout 2026</u>	Poste	Catégorie	Nombre d'heures
PAUSE MERIDIENNE	adjoint d'animation	C	6,35
PAUSE MERIDIENNE	adjoint d'animation	C	6,35
PAUSE MERIDIENNE	adjoint d'animation	C	6,35
PAUSE MERIDIENNE	adjoint d'animation	C	6,35
PAUSE MERIDIENNE	adjoint d'animation	C	6,35
PAUSE MERIDIENNE	adjoint d'animation	C	6,35
PAUSE MERIDIENNE ET APS	adjoint d'animation	C	8,90
PAUSE MERIDIENNE, APS et MERCREDIS	adjoint d'animation	C	12,15
PAUSE MERIDIENNE ET APS	adjoint d'animation	C	7,55
PAUSE MERIDIENNE, APS et ALSH MERCREDI et VACANCES	adjoint d'animation	C	35,00
PAUSE MERIDIENNE, APS et ALSH MERCREDI et VACANCES	adjoint d'animation	C	35,00
PAUSE MERIDIENNE, APS et ALSH MERCREDI et VACANCES	adjoint d'animation	C	22,00
ALSH EXTRASCOLAIRE	adjoint d'animation	C	35,00
ALSH EXTRASCOLAIRE	adjoint d'animation	C	35,00
ALSH EXTRASCOLAIRE	adjoint d'animation	C	35,00
ALSH EXTRASCOLAIRE	adjoint d'animation	C	35,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Valide les modifications du tableau des effectifs**
- **Autorise les créations de postes ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance,
Jean-Michel TALBOURDET**



Affiché le 03/07/2025